

avril 2009

# Flash Info

## Négociation GPEC : l'impasse



... Se syndiquer : agir pour ne pas subir ...

**Négociation GPEC : vers une nouvelle impasse ?** C'est ce qui apparaît après plus de 1 an de négociations ! Après une suspension des négociations en septembre 2008 (à la demande de la Direction), et le constat alarmant, fin mars 2009, qu'il est impossible de se faire entendre, la CFE-CGC a décidé de quitter la table des négociations, suivie par trois autres Organisations Syndicales.

Deux négociations GPEC qui n'aboutissent pas ... c'est à se demander si la Direction souhaite **vraiment** une **Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences** ...

### Rappel des faits ...

Selon la loi de cohésion sociale (2005), toute société de plus de 300 salariés se doit de négocier tous les 3 ans une Gestion prévisionnelle de l'Emploi et des compétences (GPEC). En 2006, la GPEC n'avait pas abouti, France Télécom avait alors défini de façon unilatérale la trop célèbre DG46.

En février 2008, France Télécom et Organisations Syndicales se retrouvaient pour négocier la nouvelle GPEC :

- 7 mois de négociations, pour aboutir à un texte définissant plus les modalités de mobilités (externes et internes) qu'une véritable gestion prévisionnelle des emplois
- suspension des négociations, à la demande de la Direction, en septembre 2008
- reprise des négociations en février 2009, avec un texte "allégé", tellement allégé que beaucoup de choses déjà négociées avaient disparu ...
- et toujours dans ce texte des points bloquants ou durs pour les CFE-CGC :
  - manager au centre de tout le processus de mobilité (nous ne sommes pas arrivés à distinguer la latitude du salarié pour définir son évolution de carrière)
  - on parle de mobilité fonctionnelle et / ou géographique, et le texte tourne en fait autour de la mobilité géographique, "tellement importante" pour l'employabilité des salariés
  - les missions temporaires sont clairement définies, comme étant des missions volontaires ...
  - **et surtout : le texte écrit clairement qu'il n'y a pas de garantie de maintien du salaire fixe en cas de mobilité interne-groupe**

### Cadres : Pas de garantie de salaire en cas de mobilité : C'est INACCEPTABLE pour la CFE-CGC / UNSA

Nous avons passé plusieurs séances à réintégrer des points déjà négociés en 2008, mais n'avons pas pu nous faire entendre sur nos points bloquants. En particulier, sur celui concernant le maintien du salaire fixe, en cas de mobilité dans le Groupe ; La Direction nous a bien confirmé : "le texte prévoit le maintien du salaire de base pour les non-cadres, pas pour les Cadres".

**A la CFE-CGC, nous ne pouvons accepter qu'un salarié puisse faire une mobilité (... volontaire) avec baisse du salaire fixe !!!!**

**Ce texte définit et entérine des pratiques qui sont, pour certaines, en deçà de la loi. C'est pourquoi nous avons dit STOP, et quitté la table des négociations. CGT, FO et SUD en ont fait de même.**

### Et la suite ?

Une dernière séance de négociation est prévue le 6 avril, elle se fera sans nous. Devrait ensuite suivre un texte finalisé, que nous étudierons.

**Deux impasses lors de négociations GPEC seraient quand même symptomatiques de la réelle volonté pour la Direction de mettre en place une véritable gestion prévisionnelle des emplois et compétence ...**

Selon si cet accord est signé ou non, il sera appliqué, ou la DG 46 continuera d'être valable, ou la Direction décidera une nouvelle DG XXX.

### GPEC, que dit la Loi ?

**Loi de Cohésion Sociale, dite Loi Borloo (janv. 2005) : L'obligation triennale de négocier**

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est un sujet à fort enjeu. Elle doit permettre **d'accompagner l'évolution des métiers, d'anticiper les restructurations, et d'accompagner les salariés et de développer leur employabilité.**

Cette obligation porte en particulier sur :

- Mise en place d'une GPEC, des mesures d'accompagnement associées (formation, validation des acquis et de l'expérience (VAE), bilan de compétences), ainsi que sur les accompagnements de la mobilité professionnelle et géographique des salariés
- Les conditions d'accès et de maintien dans l'emploi des salariés âgés et de leur accès à la formation professionnelle (outils de maintien dans l'emploi et de seconde partie de carrière).

### Vos sites utiles

CFE-CGC Fran Télécom Orange :  
[www.cfecgc-ft-orange.org](http://www.cfecgc-ft-orange.org)

Observatoire du stress et des mobilités forcées :  
[www.observatoiredestressft.org](http://www.observatoiredestressft.org)

Boutique du pouvoir d'achat  
[www.laboutiquedupouvoirachat.com](http://www.laboutiquedupouvoirachat.com)

### Autres négociations en cours

- NAO (Négociations Annuelles Obligatoires), au cours desquelles sont négociées nos augmentations. C'est mal parti ...
- TELETRAVAIL, l'accord tant attendu des salariés. Négociations en cours.
- Intéressement exceptionnel dur dur !

*Et comme toujours, la CFE-CGC / UNSA est là pour la garantie des salariés*